

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION Election de trois juges et d'un juge suppléant au Tribunal neutre pour la législature 2012-2017

Préambule

Les bases légales du Tribunal neutre sont la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire; la LOJV prévoit en effet que le Tribunal neutre fait partie des autorités judiciaires du canton (art. 2 al. 1 ch. 1 let. b LOJV). A ce titre, le Grand Conseil désigne les membres du Tribunal neutre sur préavis de la Commission de présentation. Dans sa séance du mardi 2 octobre 2012, le Grand Conseil doit, à son ordre du jour, réélire 3 juges devant composer le Tribunal neutre, soit M. Christophe Piguet, M. Pierre Moor et M. Raymond Didisheim comme juges. En outre, le Grand Conseil doit élire un juge suppléant au Tribunal neutre pour la législature 2012-2017. Deux candidats se présentent à cette élection : M. Alain Thévenaz et M. Denis Sulliger.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le vendredi 7 septembre 2012 et le jeudi 20 septembre 2012, à la Salle des Armoiries à Lausanne, pour traiter de son préavis pour la réélection de 3 juges et de l'élection d'un juge suppléant au Tribunal neutre. Pour rappel, la Commission est composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet, Président, Stéphanie Apothéloz (excusée le 7 septembre 2012), Anne Baehler Bech, Gloria Capt (excusée le 20 septembre 2012), Fabienne Despot et MM. Jérôme Christen, Régis Courdesse (excusé le 7 et 20 septembre 2012), Marc-Olivier Buffat et Nicolas Rochat Fernandez. En sus, la Commission de présentation est accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois experts indépendants, ainsi que le requiert la loi sur le Grand Conseil. Ces derniers sont élus par notre Grand Conseil sur la base « de leurs qualifications qui doivent être propres à assurer que les juges et juges suppléants remplissent les conditions posées par la loi »¹. Ces experts sont MM. Philippe Richard (excusé le 7 septembre 2012), Jean-Jacques Schwaab (excusé le 7 septembre 2012) et Philippe Reymond (excusé le 20 septembre 2012). M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions chaleureusement.

Délibérations de la Commission de présentation et des experts et préavis

Au début du mois de mai 2012, le Secrétariat général du Grand Conseil a envoyé un courrier demandant aux membres du Tribunal neutre si ceux-ci sollicitaient une réélection pour la législature 2012-2017 à venir. Dans sa séance du 26 juin 2012, le Grand Conseil a déjà élu **Mme Antonella Cereghetti Zwahlen**, **M. Claude-Emmanuel Dubey** comme juges et **M. Jean-Yves Schmidhauser** comme juge suppléant. Le Grand Conseil doit se prononcer sur la réélection de trois juges, **MM. Christophe Piguet**, **Pierre Moor** et **Raymond Didisheim**. En outre, suite au souhait

1

¹ Selon l'art. 160 de la Loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil.

d'un second juge suppléant de ne pas se représenter, le Grand Conseil doit élire un nouveau juge suppléant. Les qualités respectives de M. Alain Thévenaz et de M. Denis Sulliger ont été appréciées par la Commission de présentation. Les auditions ont permis de conclure que ces deux candidats avaient les qualités requises pour ce poste mais qu'un choix devait être fait entre eux, considérant qu'une seule place est libre pour le poste de juge suppléant au Tribunal neutre.

L'entretien avec ces candidats a été fait sur la base d'un questionnaire différencié. Les temps d'audition ont été différents selon les candidats à une réélection ou à une élection. Pour les candidats à une réélection, ces auditions visaient à ce que les candidats mettent en valeur leurs motivations à se représenter et leur expérience au Tribunal neutre durant la législature 2007-2012. Pour les candidats à une élection, par contre, les entretiens ont abordé des thématiques plus larges comme les motivations pour un tel poste, les connaissances de la justice vaudoise, les compétences juridiques, la personnalité et les aptitudes personnelles.

A l'issue des auditions, l'unanimité des experts a donné un préavis favorable à la réélection de MM. Christophe Piguet, Pierre Moor et Raymond Didisheim, les reconnaissant comme des personnes possédant les qualités techniques et personnelles requises, soit notamment les compétences professionnelles, la motivation et l'indépendance. Concernant l'élection d'un juge suppléant, les experts ont préavisé de manière positive sur la candidature de M. Alain Thévenaz. Suite au préavis des experts, la Commission a délibéré de son préavis à donner au Grand Conseil. Au vu des compétences professionnelles reconnues des candidats et des motivations exprimées, la Commission a aussi été unanime à préaviser favorablement à la réélection de MM. Christophe Piguet, Pierre Moor et Raymond Didisheim. Pour le poste de juge suppléant, la commission ayant retenu les deux candidats M. Alain Thévenaz et M. Denis Sulliger, elle a exprimé un léger avantage technique au crédit de M. Alain Thévenaz, tout en relevant les indéniables qualités de son concurrent M. Denis Sulliger, qui reste candidat à ce poste.

Conclusion

La Commission de présentation a été unanime à préaviser favorablement à la réélection de MM. Christophe Piguet, Pierre Moor et Raymond Didisheim comme juges au Tribunal neutre et à l'élection de M. Alain Thévenaz, qu'elle recommande comme juge suppléant au Tribunal neutre.

Les dossiers de ces candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Chéserex, le 22 septembre 2012

Le Président rapporteur : (signé) Jacques Ansermet